

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE – 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 16 mai 2025 à 18h30.

2025 08 25 000

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire, Jean Daniel REYNIER, Frédéric JULLIEN, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine SPITZ, Nicolas Weber, Michèle SAMSON VANMOER, conseillers municipaux.

Date de convocation : **12/05/2025**

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 Quorum : 4 présents : 4 votants : 4

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du PV du conseil municipal du 10/04/2025**
2. **Urbanisation et qualité de l'eau**
3. **Barnum « La Région »**
4. **Détecteur de fuites**
5. **SDTV26 -Approbation rapport d'activité et Mise à jour liste collectivités**
6. **IFSE**
7. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 18h50

1. 1. Approbation du PV du conseil municipal du 10 Avril 2025 :

Pas de rectification, la maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (4 voix pour)

Pas de délibération

2. Urbanisation et qualité de l'eau :

Depuis 2022, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes envoie suite aux analyses d'eau potable effectuées sur la commune, un bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée sur le réseau, pour 2024 nous sommes classés qualité D (échelle de A à D) concernant la bactériologie pour la deuxième année consécutive avec 46% de conformité. Classé A concernant la pollution aux nitrates et classé A concernant la pollution aux pesticides et métabolites pertinents. (Le document est visible sur le tableau d'affichage mairie.) Mr le préfet refuse les demandes d'urbanisme au motif qu'il existe un risque susceptible de porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique. Madame la maire propose de prendre une délibération dont lecture est faite en séance et précise qu'une trentaine de communes des Baronnies mais aussi du Diois et du Vercors sont impactées et vont délibérer dans le même sens pour demander une concertation avec l'ARS et la DDT pour une suspension de l'usage abusif de l'article R111-2.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (4 voix pour)

3. Barnum « La Région »

Le Conseil Municipal délibère pour l'obtention à titre gracieux d'un barnum de 3m/3m offert par La Région. Ce barnum sera mis à la disposition de nos associations pour leurs animations.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (4 voix pour)

4. Détecteur de fuites

Madame la maire propose l'achat d'un détecteur de fuite pour un coût de 9 576 euros TTC, l'achat sera mutualisé avec la commune de Vercoiran avec laquelle nous signerons une convention.

Cet appareil nous permettra dans la mesure du possible d'économiser les prestataires de recherche de fuites et d'être réactif en cas de déperdition brutale sur le réseau d'eau potable.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (4 voix pour)

4 bis amortissement Détecteur de fuites

Pour l'amortissement de l'achat d'un détecteur de fuite pour un montant de 9 576,00€TTC, il a été décidé de l'amortir sur 5ans.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (4 voix pour)

5. SDTV 26 -Approbation rapport d'activité et Mise à jour liste collectivités

Madame la Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26 (syndicat départemental de la télévision de la Drôme). Un rapport d'activité doit être transmis chaque année aux maires de chaque commune membre. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. Il a pour objet de présenter les missions et réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat pour l'année 2024.

Mise au vote POUR PRENDRE ACTE et approuvé à l'unanimité (4 voix pour)

De plus cette année une commune nouvelle SAILLANS souhaite adhérer au SDTV 26

Mise au vote POUR PRENDRE ACTE de la mise à jour de la liste des collectivités et approuvé à l'unanimité (4 voix pour)

6. IFSE

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise) est versée mensuellement aux agents communaux. Cette indemnité actuellement de 23 euros par mois depuis 2017 n'a jamais été revalorisée pour notre secrétaire Nathalie Faïn Robellet.

La maire informe le conseil que le montant sera de 100€ mensuel à partir de 1^{er} juin 2025.

Arrêté du maire n°009-2025

7. Questions diverses

- En ce qui concerne les travaux AEP, la maire informe qu'une troisième couche d'enduit d'étanchéité vient d'être faite dans le dessableur. Si le test d'étanchéité qui sera effectué dès l'enduit sec ainsi que les analyses de potabilité sont positives, une remise en eau définitive sera prochainement réalisée.
- Pour la location de l'appartement F3 en rez-de-chaussée de l'Oustau Prayal, géré par l'ODH, une commission d'attribution (pour laquelle la mairie est consultée) aura lieu pour désignation des futurs locataires courant juin.
- Les travaux du monument aux morts sont terminés et les plantations ont été réalisées. Notre poilu est célébré comme il se doit.
- La maire informe que l'ARCEP via ADN a accepté le refus du propriétaire de Justillane d'installer la fibre pour sa propriété. La pose de 30 poteaux entre Vercoiran et Justillane est donc abandonnée. Mme Le maire informera le propriétaire dès qu'ADN nous aura adressé un courrier matérialisant la conséquence de ce refus.

Les membres du conseil ont pris acte de la décision de l'ARCEP.

Pas de délibération prise – juste pour information

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30.

La maire,
Mme BREDY Muriel



La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel



